

Etablissement scolaire de Neyruz

Informations générales



Année scolaire 2023 / 2024

Tél. école primaire : 026 916 15 60
Tél. école enfantine : 026 916 15 62
Secrétariat scolaire : 026 916 15 77

Site internet de l'école : <http://neyruz.friweb.ch>
Site scolarité obligatoire : www.fr.ch/osso
Site internet communal : www.neyruz.ch

Bâtiments scolaires de l'école Terre-Lune



Table des matières

Bâtiments scolaires de l'école Terre-Lune.....	2
1 Horaires et vacances	6
1.1 Rentrée scolaire.....	6
1.2 Horaire journalier.....	6
2 Calendrier scolaire	7
3 Répartition des classes.....	8
4 Contacts utiles	8
5 Bulletin scolaire.....	9
6 Devoirs surveillés	9
7 Conseil des parents	10
8 Maladie et demande de congé	11
8.1 Maladie et absence	11
8.2 Demande de congé.....	11
8.3 Jours joker	11
8.4 Dispense d'enseignement religieux confessionnel	12
9 Sports.....	12
9.1 Education physique et sportive (EPS)	12
9.2 Cours de natation pour les 2 ^H à 8 ^H	13
9.3 Sorties à skis.....	15
9.4 Patinoire.....	15
9.5 Journées découvertes	15
9.6 Abonnement de ski.....	15
10 Bibliothèque scolaire	15
11 Santé	17
11.1. Service médico-scolaire.....	17
11.2 Prophylaxie dentaire	17
11.3 Education sexuelle.....	17
11.4 Verrues.....	18

11.5	Epidémie de poux.....	18
12	Langues.....	18
12.1.	Cours de langue et culture d'origine (LCO)	18
12.2.	Compensation des désavantages.....	19
13	TSS (travailleur social en milieu scolaire).....	19
14	Travailleur social de rue	20
15	Services auxiliaires (SLPPI)	20
15.1	Le service de psychologie.....	20
15.2	Le service de logopédie	20
15.3	Le service de psychomotricité.....	20
16	Matériel et fournitures scolaires.....	20
17	Vie scolaire	21
17.1	Retards	21
17.2	Récréation.....	21
17.3	Tenue vestimentaire.....	22
17.4	Accès à l'école.....	22
17.5	Présence des parents dans le périmètre scolaire	22
17.6	Pedibus	23
17.7	Sécurité routière	23
17.8	Téléphones portables et montres connectées.....	23
17.9	Objets perdus.....	24
17.10	Devoirs	24
17.11	Communications diverses.....	24
18	Relations enseignants - parents	24
19	Sortie.....	25
20	Crèche et accueil extra-scolaire.....	25
21.	Activités extra-scolaires et sportives.....	26
22.	Règles de vie de l'école et conséquences.....	27

Mot du directeur de l'école

Chers Parents,

En ce début de vacances, nous avons le plaisir de vous proposer notre bulletin d'informations pour l'année scolaire 2023/2024. Ce bulletin est accessible en tout temps sur le site internet de l'école.

Cette brochure contient les informations utiles relatives aux classes de 1H à 8H. C'est pourquoi nous vous recommandons de la lire attentivement. Vous pourrez vous y référer tout au long de l'année scolaire tout comme au site internet de l'école.

Je précise que c'est **le calendrier scolaire qui se trouve dans cette brochure qui fait foi** pour notre école. Le calendrier qui se trouve sur le site de l'Etat est un calendrier général qui ne tient pas compte de la spécificité des régions et cercles scolaires.

J'attire votre attention sur la date du **mercredi matin 8 mai 2024** où les élèves auront congé en raison d'une journée pédagogique pour les enseignants de notre établissement.

Il y a peu de changements au niveau de l'équipe enseignante :

- Mme Rachel Bongard, enseignante AC qui avait encore un petit pourcentage dans notre école, quitte définitivement notre établissement après 28 ans ;
 - Mme Magali Baour quitte l'enseignement primaire pour se consacrer uniquement à l'enseignement des activités créatrices. Elle garde un certain pourcentage dans notre école.
- Je les remercie pour leur engagement et leur implication dans le bon fonctionnement de notre établissement.

Il n'y aura pas de nouvelle personne au sein de l'équipe enseignante à la rentrée. Il y a néanmoins quelques petites modifications dans l'organisation des classes :

- Mmes Marion Dubost et Joyce Ansermot vont travailler en 1-2^H ;
- Mme Annick Appetito enseignera en 4H en collaboration avec Mme Mélissa Alborghetti.

Cette année qui s'annonce sera marquée également par l'arrivée de l'application Klapp qui permettra l'abandon définitif des groupes WhatsApp et qui sera un outil précieux dans la communication entre l'école et les parents. Elle est téléchargeable sur ordinateur et smartphone. Vous recevrez de plus amples informations lorsque vos comptes auront été créés.

Je remercie les autorités communales, le conseil des parents, la secrétaire scolaire, l'équipe de conciergerie et d'édilité et tous les enseignants pour leur travail et leur soutien précieux. Je remercie les parents et les élèves pour leur collaboration et leur confiance.

Je souhaite à tous un bel été et vous adresse, Chers parents, mes cordiales salutations.

Michel Pochon
Directeur

1 Horaires et vacances

1.1 Rentrée scolaire 2023

Toutes les classes sauf 1^H : Jeudi 24 août 2023 à 08h00
 1^H : Jeudi 24 août 2023 à 13h35

Attention : il n'y a pas d'alternance ce jour-là.

1.2 Horaire journalier

Les élèves doivent impérativement respecter les horaires scolaires.

Classes enfantines (1^H et 2^H)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00-09h40	1 ^H + 2 ^H	2 ^H	1 ^H	2 ^H	1 ^H + 2 ^H
09h40-10h00	RECREATION				
10h00-11h40	1 ^H + 2 ^H	2 ^H	1 ^H	2 ^H	1 ^H + 2 ^H
11h40-13h35	PAUSE DE MIDI				
13h35-15h15	2 ^H	2 ^H	CONGE	1 ^H	2 ^H

Classes primaires (3^H à 8^H)

Matin : 08h00 - 11h40, sonnerie à 07h55
 Après-midi : 13h35 - 15h15, sonnerie à 13h30
 Mercredi après-midi : congé

3^H & 4^H : **alternance** mardi ou jeudi (selon liste transmise). Vu la complexité de la répartition des classes, nous prenons note de vos souhaits qui seront pris en compte **dans la mesure du possible.**

Délai pour la remise de vos demandes : 30 avril 2024, au plus tard.

2 Calendrier scolaire

Reprise des cours	jeudi 24 août 2023
Vacances d'automne	du lundi 16 octobre au vendredi 27 octobre 2023
Toussaint	mercredi 1 ^{er} novembre 2023
Loto des enfants	vendredi 8 décembre 2023
Vacances de Noël	du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024
Vacances de Carnaval	du lundi 12 février au vendredi 16 février 2024
Vacances de Pâques	du vendredi 29 mars au vendredi 12 avril 2024
1 ^{er} mai *	mercredi 1 ^{er} mai 2024 pour aller chanter 😊
Journée pédagogique des enseignants	mercredi 8 mai 2024
Pont de l'Ascension	du jeudi 9 mai au vendredi 10 mai 2024
Pentecôte	lundi 20 mai 2024
Pont de la Fête-Dieu *	du jeudi 30 mai au vendredi 31 mai 2024
Fin des cours	vendredi 5 juillet 2024

*** Précision** : comme mentionné dans les calendriers scolaires de la DFAC, un jour de congé est à disposition des cercles scolaires. A Neyruz, traditionnellement, ce jour est validé le lendemain du jeudi de la Fête-Dieu (pont de la Fête-Dieu). Une autre tradition est celle du 1^{er} mai : les enfants des écoles primaires ont congé pour pouvoir aller chanter.

3 Répartition des classes

Classe Harmos	Titulaire(s)	
1-2 ^H a	Valérie Chastonay	Aline Noser
1-2 ^H b	Nathalie Imstepf	Claire Künzli Pivetaud
1-2 ^H c	Sylvie Bersier	Sylvie Abel
1-2 ^H d	Marion Dubost	Joyce Ansermot
3 ^H a	Cindy Pasquier	
3 ^H b	Claudine Grandgirard	Valérie Rudaz
4 ^H a	Flavia Nadot	Mélissa Alborghetti
4 ^H b	Annick Appetito	Mélissa Alborghetti
5 ^H a	Sylvie Martin	Valérie Savoy
5 ^H b	Joséphine Chevalley	Florence Morel
6 ^H a	Justin Defaut	
6 ^H b	Nadia Piller	Florence Morel
7 ^H	Patrick Lipp	Rachel Pernet
7-8 ^H	Marion Pillonel	
8 ^H	Alexandros Theodorou	Nadia Piller
ACM/ACT	Aline Deschenaux Overney	Magali Baour

Catéchisme	Responsable
3 ^H	Martine Aebischer
4 ^H	Cindy Prélaz
5 ^H	Annick Biemann
6 ^H	Martine Aebischer
7 ^H	Annick Biemann
8 ^H	Nadia Macor
Catéchisme réformé	Laura Howald

4 Contacts utiles

Inspectrice scolaire	Virginie Milan Inspectorat scolaire SEnOF Rte André-Piller 21 1762 Givisiez 026 305 12 34
----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

Directeur	Michel Pochon 026 916 15 59 dir.ep.neyruz@edufr.ch	
Secrétariat	Fabienne Mazenauer 026 916 15 77 ecole@neyruz.ch	<i>Présence :</i> <i>Lundi et jeudi toute la journée</i> <i>Mardi après-midi</i>
TSS	Luc Sciboz 026 916 15 69 luc.sciboz@edufr.ch	<i>Présence sur site :</i> <i>Lundi et jeudi toute la journée</i>
REPER – Travailleur social de rue	Arnaud Frossard 077 269 45 03 arnaud.frossard@reper-fr.ch	

5 Bulletin scolaire

Un bulletin scolaire est établi pour chaque enfant scolarisé. Document officiel de communication destiné aux parents, le bulletin scolaire est établi lors de la première admission de l'enfant à l'école, soit en 1H. Il est remis à chaque fin de semestre. Par leur signature, les parents attestent en avoir pris connaissance ; ils le retournent à l'enseignant-e dans le délai prévu par l'école.

Des informations détaillées du parcours scolaire de l'élève sont accessibles à l'adresse : <https://www.fr.ch/sites/default/files/2022-09/parcours-scolaire.pdf> ou par le QRCode ci-dessous :



6 Devoirs surveillés

Les devoirs surveillés sont mis en place par la commune de Neyruz. Les séances se déroulent le lundi et le mardi de 15h25 à 16h40.

Les devoirs surveillés sont payants. Une somme de CHF 3.00 par séance est facturée aux parents.

Sur demande des enseignants, les enfants sont inscrits en début d'année scolaire. Toutefois, une inscription durant l'année est possible en fonction des besoins de l'enfant. Ils sont prévus pour les enfants allophones ou ayant des difficultés scolaires.

7 Conseil des parents

Le Conseil des parents est une commission composée de 6 représentant-e-s des parents d'élèves, du conseiller communal responsable de la formation, du directeur de l'école, d'un-e représentant-e du corps enseignant et de la secrétaire de l'école.

Son objectif est :

- de s'engager pour le bien des enfants en faisant le lien entre les parents et l'école
- d'organiser des récoltes de fonds pour soutenir les camps (loto des enfants, ventes de sapins et de jus de pomme, fête de Carnaval ou Médiévales, ...)
- de s'investir dans la vie de l'école en participant à l'organisation des camps et à diverses activités (clôture scolaire, ...)

Fonction	Prénom / Nom
Président	M. Bernard Kolly
Vice-présidente	Mme Véronique Sordet
	M. Denis Hernandez
	M. Marco Lattuada
	Mme Evelyne Lötscher
	Mme Valérie Michel Dousse
	Mme Sophie Sacau Forray
Directeur école	M. Michel Pochon
Déléguée du corps enseignant	Mme Aline Noser
Administration scolaire	Mme Fabienne Mazenauer

Vous pouvez contacter le Conseil des parents via : conseildesparents@neyruz.ch

8 Maladie et demande de congé

8.1 Maladie et absence

En cas d'absence, et en attendant la mise en service de l'application Klapp, veuillez si possible avertir l'enseignant de votre enfant par les contacts suivants :

- salle des maîtres de l'école primaire : ☎ 026 916 15 60 ;
- école enfantine : ☎ 026 916 15 62;
- sur son numéro de téléphone personnel.

Le retour en classe de votre enfant (après maladie) est aussi à annoncer aux coordonnées précitées.

Si vous n'arrivez pas à atteindre l'enseignant, nous vous prions de faire part de cette absence à l'un de ses collègues ou laisser un message sur le répondeur de l'école.

Les absences pour cause de rendez-vous chez le médecin ou autre doivent être annoncées au minimum 3 jours à l'avance (sauf urgences).

8.2 Demande de congé

En s'appuyant sur les directives de la DICS, nous vous rappelons que vous devez respecter strictement le calendrier scolaire et que par conséquent des congés ne seront plus accordés pour des motifs de vacances. Des situations exceptionnelles peuvent toujours être discutées et les décisions seront prises par le Directeur. Toutes les demandes doivent être écrites, motivées et transmises 3 semaines avant la date du congé demandé en utilisant le formulaire qui se trouve sur le lien suivant :

<https://neyruz.friweb.ch/sites/neyruz/files/2019-09/Formulaire%20demande%20conge%CC%81-forme%20manuscrite.pdf>

(demande de congé).

8.3 Jours joker

Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1 Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 (excursions, courses d'école, classes vertes, semaines thématiques, voyages d'étude, camps, journées sportives ou culturelles) et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.

3 Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.

5 Les parents informent l'établissement (ndlr **les enseignants concernés**) de la prise d'un jour joker **au moins une semaine à l'avance**.

6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Conformément à l'alinéa 2, la direction d'école vous précisera à la prochaine rentrée scolaire les dates spécifiques de notre établissement scolaire qui ne pourront pas faire l'objet d'une demande de congé ainsi que les modalités concrètes pour informer l'établissement.

8.4 Dispense d'enseignement religieux confessionnel

Si vous souhaitez que votre enfant soit dispensé d'enseignement religieux confessionnel, veuillez effectuer une demande écrite à l'aide d'un formulaire que vous trouverez sur le site de l'école – Renonciation à l'enseignement religieux :

<https://neyruz.friweb.ch/fr/documents-telechargeables>

Sauf avis contraire écrit des parents, la renonciation reste valable jusqu'en 8^H.

9 Sports

9.1 Education physique et sportive (EPS)

Classes enfantines

Classes	Jour	de	à
1 ^H a + d	Mercredi	08h00	09h40
1 ^H b + c	Mercredi	10h00	11h40
2 ^H b + d	Mardi	08h00	09h40
2 ^H a + c	Mardi	10h00	11h40

Classes primaires

Classes	Jour	de	à
3 ^H a	Lundi	10h00	11h40
3 ^H b	Jeudi	13h35	15h15
4 ^H a	Vendredi	10h00	11h40
4 ^H b	Jeudi	08h00	09h40
5 ^H a	Vendredi	13h35	15h15

Classes	Jour	de	à
5 ^H b	Mardi	13h35	15h15
6 ^H a + b	Vendredi	08h00	09h40
7 ^H	Jeudi	10h00	11h40
7 ^H - 8 ^H	Lundi	13h35	15h15
8 ^H	Lundi	08h00	09h40

Les leçons d'éducation physique se déroulent dans la halle de gymnastique. Les élèves doivent emporter leur tenue dans un sac. Les chaussures doivent avoir une semelle claire et propre.

Les leçons sont suivies d'une douche obligatoire (sauf pour l'école infantine).

Pour être dispensé d'éducation physique ou de douche, l'élève doit apporter un certificat médical ou une demande écrite des parents.

9.2 Cours de natation pour les 2^H à 8^H

Les élèves de 2^H à 8^H suivront des cours de natation à la piscine de Cottens le lundi après-midi et le mardi après-midi de 13h45 à 14h30.

Le trajet se fera en train dont le départ est prévu à 13h18.

Le rendez-vous est prévu à 13h05 dans la cour de l'école (devant l'entrée principale) ou à 13h10 directement à la gare. Un coupon vous sera remis pour connaître le lieu de rendez-vous de votre enfant. Ci-dessous, nous vous communiquons le planning des classes :

DU LUNDI :

4^{HA} – CLASSE DE FLAVIA NADOT ET MÉLISSA ALBORGHETTI

4^{HB} – CLASSE DE ANNICK APPÉTITO ET MÉLISSA ALBORGHETTI

28 août 23	11 septembre 23	25 septembre 23	9 octobre 23	6 novembre 23
20 novembre 23	4 décembre 23	18 décembre 23	15 janvier 24	29 janvier 24
19 février 24	4 mars 24			

3^{HB} – CLASSE DE CLAUDINE GRANDGIRARD ET VALÉRIE RUDAZ

5^{HB} – CLASSE DE JOSEPHINE CHEVALLEY ET FLORENCE MOREL

4 septembre 23	18 septembre 23	2 octobre 23	30 octobre 23	13 novembre 23
27 novembre 23	11 décembre 23	8 janvier 24	22 janvier 24	5 février 24
26 février 24	11 mars 24			

2^{HA} – CLASSE DE VALÉRIE CHASTONAY ET ALINE NOSER

2^{HB} – CLASSE DE NATHALIE IMSTEF ET CLAIRE KÜNZLI

2^{HC} – CLASSE DE SYLVIE ABEL ET SYLVIE BERSIER

2^{HD} – CLASSE DE MARION DUBOST ET JOYCE ANSERMOT

18 mars 24	25 mars 24	15 avril 24	22 avril 24	29 avril 24
6 mai 24	13 mai 24	27 mai 24	3 juin 24	10 juin 24
17 juin 24	24 juin 24	1 ^{er} juillet 24		

DU MARDI :

6^{HB} – CLASSE DE NADIA PILLER ET FLORENCE MOREL

6^{HA} – CLASSE DE JUSTIN DEFAUT

29 août 23	12 septembre 23	26 septembre 23	10 octobre 23	7 novembre 23
21 novembre 23	5 décembre 23	19 décembre 23	16 janvier 24	30 janvier 24
20 février 24				

5^{HA} – CLASSE DE SYLVIE MARTIN ET VALÉRIE SAVOY

3^{HA} – CLASSE DE CINDY PASQUIER

5 septembre 23	19 septembre 23	3 octobre 23	31 octobre 23	14 novembre 23
28 novembre 23	12 décembre 23	9 janvier 24	23 janvier 24	6 février 24

8^H – CLASSE D'ALEXANDROS THEODOROU ET NADIA PILLER

27 février 24	5 mars 24	12 mars 24	19 mars 24	26 mars 24
16 avril 24	23 avril 24	30 avril	7 mai 24	14 mai 24
21 mai 24	28 mai 24			

7-8^H – CLASSE DE MARION PILLONEL

27 février 24	12 mars 24	26 mars 24	23 avril 24	7 mai 24
21 mai 24	4 juin 24	11 juin 24	18 juin 24	25 juin 24
2 juillet 24				

7^H – CLASSE DE PATRICK LIPP ET RACHEL PERNET

5 mars 24	19 mars 24	16 avril 24	30 avril 24	14 mai 24
28 mai 24	4 juin 24	11 juin 24	18 juin 24	25 juin 24
2 juillet 24				

Quelques règles à respecter impérativement :

- Pour les garçons : port d'un maillot de bain serré (short de bain interdit) ;
- Pour les filles : port d'un maillot de bain une pièce ;

- Bijoux : interdits ;
- Se munir d'un bonnet de bain en caoutchouc (obligatoire) et d'un linge de bain ;
- Une boisson et un goûter pour la fin du cours sont toujours les bienvenus ;
- En cas de verrues plantaires, les élèves porteront des chaussettes spéciales ;
- En cas de mauvais temps, les enfants emporteront un bonnet.

9.3 Sorties à skis

Actuellement, aucune date n'a été bloquée. Dès qu'elles seront connues, les dates des sorties à ski seront communiquées sur le site internet de l'école.

9.4 Patinoire

Actuellement, aucune date n'a été bloquée. Dès qu'elles seront connues, les dates des sorties à la patinoire seront communiquées sur le site internet de l'école.

9.5 Journées découvertes

Les classes de 3^H et 4^H bénéficieront de journées découvertes (anciennement camp vert). Le fond et la forme de ces journées doivent encore être définis. Les informations utiles seront communiquées le moment venu.

9.6 Abonnement de ski

Un abonnement annuel aux Remontées Mécaniques des Alpes Fribourgeoises (RMAF) est distribué au printemps à tous les élèves de 4H pour une validité dès l'été suivant.

Cet abonnement doit être précieusement conservé pour la journée de ski.

Evidemment, il peut (et devrait pouvoir ☺) être utilisé dans le cadre privé.

Pour toute information utile :

<https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-05/faq--abonnement-annuel-des-remontees-mecaniques-alpes-fribourgeoises-rmaf-pour-les-eleves-de-4h.pdf>

10 Bibliothèque scolaire

Située au dernier étage du bâtiment scolaire, la bibliothèque Terre-Lune vous propose un vaste choix d'ouvrages en littérature enfantine et jeunesse (albums, romans, BD, documentaires, DVD et un large choix de mangas).

Bien qu'elle soit principalement scolaire, elle est également communale et accueille parents, ados et enfants d'âge préscolaire de Neyruz et des communes environnantes, durant les heures d'ouverture au public.

L'inscription et le prêt sont gratuits pour les personnes domiciliées dans la Commune de Neyruz et s'élevent à CHF 20.00 pour les citoyens d'autres communes.

Notre bibliothèque organise des ateliers pour les enfants de 1^H à 8^H, ainsi que des activités pour les préscolaires et les familles : ateliers « Né pour lire », contes à la forêt, Biblioweekend, conférences, ...

La bibliothèque est ouverte à tous, selon les horaires suivants, durant la période scolaire :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	Fermé	15h15 à 16h00
Mercredi	Fermé	13h30 à 15h30
Jeudi	Fermé	15h15 à 16h00
Samedi	09h00 à 11h00	Fermé

Pendant les vacances scolaires, l'ouverture du samedi matin est maintenue.

Durant l'été, la bibliothèque sera ouverte les samedis matin de 9h à 11h.

La fermeture estivale sera de deux semaines seulement, les samedis 22 et 29 juillet 2023.

La bibliothèque accepte volontiers les dons de livres en bon état et qui n'intéressent plus vos enfants. D'avance, merci.

Le règlement de la bibliothèque est disponible sur le site internet de la commune de Neyruz.



Mme Francisca Barros Berlendis Responsable
Bibliothèque

Durant les heures d'ouverture ☎ 026 916 15 65

Mail : bibliotheque.terrelune@neyruz.ch

Le personnel de la bibliothèque aura grand plaisir à vous accueillir !

Suivez-nous sur  et  « Bibliothèque Terre-Lune » !

11 Santé

11.1. Service médico-scolaire

Afin de veiller à la pleine santé des enfants et d'exclure d'éventuels troubles de santé qui pourraient perturber leur scolarité (p.ex. troubles de la vue, de l'ouïe ou autres), il est nécessaire de faire un bilan de santé. Le Conseil d'Etat a adopté une nouvelle ordonnance qui est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2019.

Le premier examen obligatoire se déroulera à l'âge préscolaire. Les parents se rendront chez leur médecin privé et devront attester auprès de la commune que ce contrôle a bien eu lieu. Les informations vous seront communiquées en temps utile.

Le 2^e contrôle se déroulera au CO.

11.2 Prophylaxie dentaire

Le service dentaire scolaire est un service de l'Etat, à disposition de tous les enfants en âge de scolarité.

Son but est de promouvoir une hygiène dentaire saine. Elle s'assortit de mesures prophylactiques et préventives de la carie. Chaque année, la clinique dentaire dessert notre commune. Ce contrôle est payant.

Les parents qui ne souhaitent pas que leurs enfants bénéficient de ce service sont priés de fournir une attestation de leur médecin dentiste privé. Les parents sont dans l'obligation de faire exécuter à leurs frais les traitements indiqués par le médecin dentiste en recourant soit à celui-ci, soit à un médecin dentiste de leur choix.

Nous tenons cependant à préciser que le service dentaire scolaire pratique un tarif préférentiel et que la commune subventionne ces soins.

Service dentaire : ☎ 026 305 86 94

Prochain passage : 3 et 7 mai 2024 ; les détails vous parviendront ultérieurement.

11.3 Education sexuelle

En collaboration avec le Centre fribourgeois de santé sexuelle, la commune de Neyruz propose des cours d'éducation sexuelle. Au cours de l'année scolaire, une information adaptée à leur âge est proposée aux élèves de 2^H, 6^H et 8^H. Des entretiens relatifs à la prévention des abus sexuels ont lieu pour les classes de l'école enfantine. Auparavant, les parents concernés auront la possibilité de rencontrer les animatrices spécialisées.

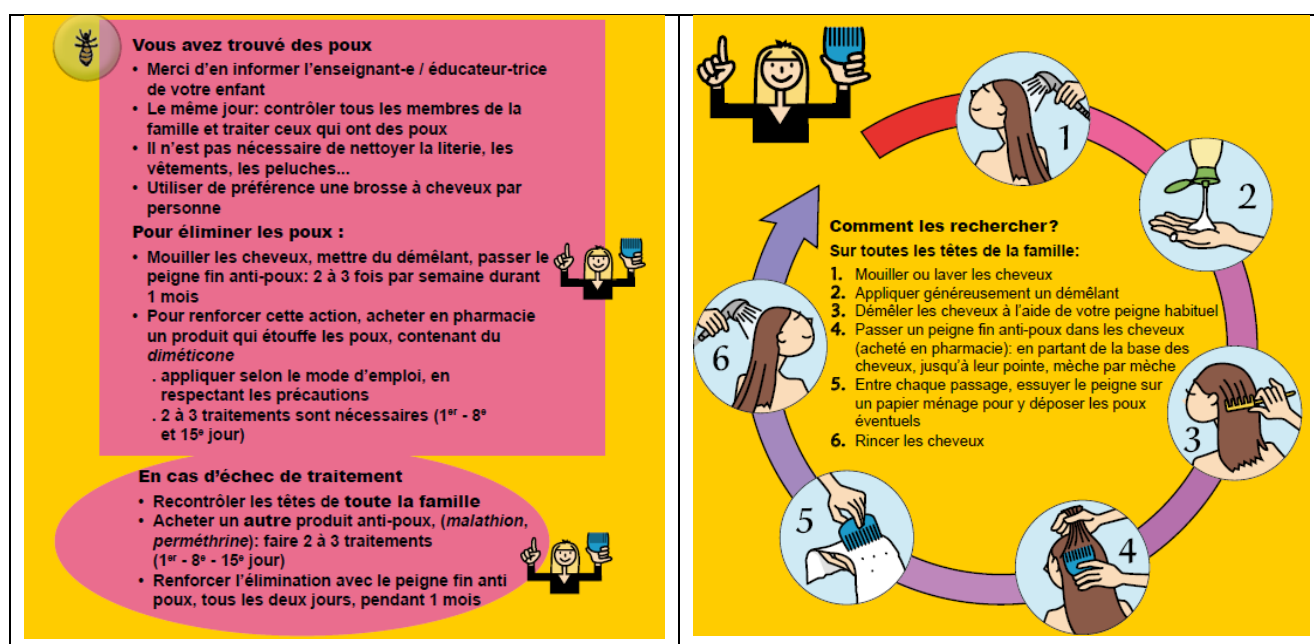
11.4 Verrues

Il est nécessaire de contrôler régulièrement les pieds de votre enfant et de soigner rapidement les verrues éventuelles. Un élève ayant des verrues peut prendre la douche après la leçon d'éducation physique, mais il doit porter des sandalettes en plastique ou des chaussettes spéciales vendues en pharmacie.

11.5 Epidémie de poux

Il n'est pas rare qu'une épidémie de poux se déclare durant l'année. C'est pourquoi si vous deviez découvrir la présence de poux ou de lentes chez votre enfant, nous vous demandons impérativement de le traiter et d'en informer son enseignant. Suite aux divers conseils de professionnels, nous vous recommandons d'utiliser le shampoing **Hedrin** que vous pourrez acheter en pharmacie. L'infirmière scolaire effectuera des contrôles réguliers afin de limiter les épidémies.

http://www.fr.ch/smc/fr/pub/medecine_scolaire/poux_et_gale/poux.htm.



Vous avez trouvé des poux

- Merci d'en informer l'enseignant-e / éducateur-trice de votre enfant
- Le même jour: contrôler tous les membres de la famille et traiter ceux qui ont des poux
- Il n'est pas nécessaire de nettoyer la literie, les vêtements, les peluches...
- Utiliser de préférence une brosse à cheveux par personne

Pour éliminer les poux :

- Mouiller les cheveux, mettre du démêlant, passer le peigne fin anti-poux: 2 à 3 fois par semaine durant 1 mois
- Pour renforcer cette action, acheter en pharmacie un produit qui étouffe les poux, contenant du *diméticone*
 - . appliquer selon le mode d'emploi, en respectant les précautions
 - . 2 à 3 traitements sont nécessaires (1^{er} - 8^e et 15^e jour)

En cas d'échec de traitement

- Recontrôler les têtes de **toute la famille**
- Acheter un autre produit anti-poux, (*malathion*, *perméthrine*): faire 2 à 3 traitements (1^{er} - 8^e - 15^e jour)
- Renforcer l'élimination avec le peigne fin anti poux, tous les deux jours, pendant 1 mois

Comment les rechercher?
Sur toutes les têtes de la famille:

1. Mouiller ou laver les cheveux
2. Appliquer généreusement un démêlant
3. Démêler les cheveux à l'aide de votre peigne habituel
4. Passer un peigne fin anti-poux dans les cheveux (acheté en pharmacie): en partant de la base des cheveux, jusqu'à leur pointe, mèche par mèche
5. Entre chaque passage, essuyer le peigne sur un papier ménager pour y déposer les poux éventuels
6. Rincer les cheveux

12 Langues

12.1. Cours de langue et culture d'origine (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle

de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco.

12.2. Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un spécialiste reconnu par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant : http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm.

13 TSS (travailleur social en milieu scolaire)

Un bon climat scolaire influence de façon positive la qualité des apprentissages. La législation scolaire lui a donné une grande importance dès 2014 en mettant à disposition des écoles plusieurs outils, dont la médiation scolaire et le travail social en milieu scolaire. Ces deux dispositifs offrent conseil et soutien aux écoles, aux élèves et aux familles dans des situations socialement difficiles. Ils facilitent également l'intégration sociale des élèves et le développement d'un environnement propice aux apprentissages.

Lors de sa séance du 31 janvier 2022, le Conseil d'Etat a approuvé un concept de médiation et travail social en milieu scolaire dans les écoles obligatoires 1H-11H du canton de Fribourg.

Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, un travailleur social est attaché à 70% à l'arrondissement 4 dont fait partie la Commune de Neyruz. M. Luc Sciboz est présent à Neyruz les lundis et jeudis.

14 Travailleur social de rue

Début 2022, le Conseil communal avait mandaté l'Association d'utilité publique REPER de réaliser une expertise sur la situation des jeunes de Neyruz. Il ressortait de ce travail différentes interventions possibles. C'est ainsi que le 1er janvier 2023, le mandat de travail social de rue mené par Arnaud Frossard a débuté.

15 Services auxiliaires (SLPPI)

Le cercle scolaire de Neyruz est doté d'un service intercommunal de psychologie, logopédie et psychomotricité (SLPPI). Ce service a pour but d'aider les élèves en âge préscolaire et scolaire – www.slppi.ch.

15.1 Le service de psychologie

La psychologue en milieu scolaire analyse les situations problématiques de l'enfant en intégrant dans sa démarche le contexte familial, scolaire et social. Suite à cette analyse, elle peut proposer divers types d'intervention. Ce service est assuré par Mme Delphine Meuwly, ☎ 026 916 15 63.

15.2 Le service de logopédie

La logopédiste s'occupe de la prévention, de l'évaluation, du traitement des troubles du langage oral et écrit (fonction de communication et d'expression de la pensée), ainsi que de la voix chez l'enfant. Ce service est assuré par Mme Margaux Niederer, ☎ 026 916 15 64.

15.3 Le service de psychomotricité

La psychomotricienne travaille avec les enfants qui expriment un malaise à travers leur corps : le corps dans ses aspects fonctionnels (support de nos ajustements moteurs), expressifs (support de nos émotions) et relationnels (support des échanges avec le monde extérieur). Ce service est assuré par Mme Sandra Bonnard dont sa salle se trouve à Villars-Vert (Villars-sur-Glâne), ☎ 026 407 38 63.

16 Matériel et fournitures scolaires

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du mois de décembre 2017, les parents fourniront le matériel ci-après :

EFFETS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

- Chaussons
- Chaussures pour la salle de rythmique ou chaussettes antidérapantes
- Sac d'école
- Plumier

MATÉRIEL POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET LE SPORT

- Chaussures pour la salle de sport
- Chaussures pour les activités physiques d'extérieur
- Sac de sport
- Tenue d'éducation physique pour l'intérieur
- Tenue d'éducation physique pour l'extérieur
- Tenue pour la natation
- Tenues adaptées aux différents sports

MATÉRIEL POUR LES ACTIVITÉS CRÉATRICES MANUELLES ET LES ARTS VISUELS

- Tablier

MATÉRIEL PARTICULIER

- Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison
- Prêt de vêtements de rechange pour les élèves de 1-2^H
- Gobelet en plastique solide ou gourde pour boire en classe
- Articles de soins personnels et d'hygiène

Tout le reste du matériel sera fourni par l'école et restera dans les salles de classe. Chaque élève sera responsable du matériel reçu. En cas de dégât ou de perte, le remplacement du matériel sera à la charge des parents.

17 Vie scolaire

17.1 Retards

Pour des raisons de sécurité, nous serons stricts face aux retards. En cas de retards répétés d'un élève, et après plusieurs avertissements aux parents, une dénonciation sera effectuée auprès de la Préfecture de la Sarine.

17.2 Récréation

Dans le but de préserver la santé et la dentition de vos enfants, nous vous encourageons à privilégier les collations non sucrées.

17.3 Tenue vestimentaire

Les élèves adoptent une tenue vestimentaire adaptée à leur âge et à leur travail d'élèves. En cas de tenue jugée inadéquate, l'enseignant contactera les parents.

17.4 Accès à l'école

Par mesure de sécurité, les parents qui se rendent à l'école en voiture sont priés d'emprunter la route d'Onnens et de déposer leur/s enfant/s **dans la partie inférieure** du parking du complexe communal.

Attention : il convient d'adapter votre vitesse à proximité de l'école compte tenu du nombre important d'élèves sur le trajet.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer les enfants devant le bâtiment de l'administration communale ou devant l'église, ceci dans le but d'assurer une sécurité optimale pour les enfants arrivant à pied à l'école.

Durant les horaires scolaires, les skates, rollers et trottinettes sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Nous demandons aux enfants de ne pas utiliser sans raison le bouton de commande d'arrêt et d'attendre le feu vert piéton pour traverser la chaussée.

Pour traverser la route cantonale, il est obligatoire d'utiliser les passages piétons sécurisés par les feux et en aucun cas les passages vers le bancomat et du débouché de la route des Simon.

17.5 Présence des parents dans le périmètre scolaire

Afin de favoriser l'autonomie des élèves et de respecter le travail des enseignants, les règles suivantes s'adressent aux personnes qui accompagnent ou viennent chercher les enfants à l'école.

- Avant l'école : les parents quittent le périmètre scolaire au plus tard à la première sonnerie. (7h55 et 13h30)
- Après l'école : les parents ne pénètrent dans le périmètre scolaire qu'après la sonnerie (11h40 et 15h15)

Merci de transmettre ces informations aux personnes (grands-parents, mamans de jours, ...) qui s'occupent de vos enfants.

Le personnel de l'AES, les personnes intervenant dans l'école, les conducteurs/trices du Pédibus et le personnel communal sont autorisés à accéder au périmètre scolaire.

Des situations exceptionnelles et particulières peuvent être discutées avec les enseignants et/ou la direction d'école.

17.6 Pedibus

Des parents s'organisent entre eux. Ils accompagnent les enfants qui se rendent ainsi à pied à l'école. Les lignes sont adaptées en fonction des besoins. La commune encourage le développement de lignes Pedibus.



Ligne	Responsable	Téléphone
Pommiers-Cerisiers-Dailles	Carina Couto	076 410 41 21
PediMarchet	Emilie Dumas	078 837 52 58

Les détails sont disponibles sur le site de l'école.

Le **22 septembre 2023** aura lieu la « Journée internationale à pied à l'école » : l'occasion rêvée de célébrer les bienfaits de la mobilité douce. Cette année, la Journée célèbre l'exploration ! Un thème qui rappelle que le chemin de l'école est un espace de découvertes où les enfants forgent leurs amitiés et acquièrent bon nombre de compétences.

17.7 Sécurité routière

Veillez vous référer au message de la police cantonale, disponible sous le lien suivant :

<https://neyruz.friweb.ch/sites/neyruz/files/personal/Conseils%20de%20s%C3%A9curit%C3%A9%20routi%C3%A8re%20pour%20a%20rentr%C3%A9%202020.pdf>

17.8 Téléphones portables et montres connectées

Les élèves ne sont pas autorisés à utiliser un téléphone portable ni une montre connectée à l'école, dans les bâtiments et dans la cour, ainsi qu'à l'extérieur de l'école lors d'activités organisées par l'école (visites, course d'école, etc.). **Les téléphones portables et les montres connectées doivent rester éteints dans les sacs.**

En cas de non-respect de ces consignes, le téléphone et/ou la montre connectée seront confisqués. Les parents récupéreront ces objets chez le Directeur.

17.9 Objets perdus

Les objets trouvés sont consignés dans une caisse disposée sur les gradins à l'entrée du bâtiment. Cette caisse est vidée avant chaque période de vacances et son contenu donné à la Croix-Rouge.

Pour les affaires oubliées ou perdues à la salle de gym, vous pouvez vous adresser au concierge, M. Gilbert Defferrard ☎ 079 250 99 52, au plus tard jusqu'à 18 heures.

17.10 Devoirs

Les devoirs sont inscrits dans le carnet journalier, dans la case du jour où ils doivent être remis à l'enseignant.

L'enfant qui prend son sac d'école à midi pour faire ses devoirs doit avoir ses affaires en classe l'après-midi.

Les informations qui doivent vous parvenir sont placées dans un dossier cartonné. Elles seront inscrites dans le carnet journalier que vous signerez chaque semaine. Certaines informations ne sont données qu'à un seul enfant par famille.

Concernant la durée des devoirs, le travail hebdomadaire à la maison ne devrait pas dépasser 60 minutes en 3-4^h, 90 minutes en 5-6^h et 120 minutes en 7-8^h.

Il est important de préciser que ces durées dépendent du rythme de chaque élève. Cependant, n'insistez pas, si pour une raison ou une autre, un soir « rien ne va » ! L'agenda est également un lien entre les parents et l'enseignant. N'hésitez pas à y inscrire vos messages.

17.11 Communications diverses

L'école privilégie la communication par email pour toute transmission d'informations générales. Merci de penser à nous communiquer vos changements d'adresse email.

18 Relations enseignants - parents

Afin que la scolarité de votre enfant se déroule dans les meilleures conditions, nous souhaitons vivement que les contacts « école-famille » soient placés sous le signe de la franchise et de la critique constructive.

Nous sommes toujours ouverts à vos questions, remarques ou suggestions.

Vous pouvez à tout moment vous informer de la situation scolaire de votre enfant en prenant un rendez-vous avec son enseignant.

19 Sortie

Si le temps le permet, une promenade se déroulera durant la journée du vendredi 25 août 2023 pour les enfants de 3^H à 8^H.

Si la sortie a lieu, veuillez prévoir un pique-nique (sandwich, saucisse ou cervelas mais pas de tranches de viande) et, en fonction de la météo, de la crème solaire et une casquette.

De plus amples informations vous seront transmises le jour de la rentrée scolaire.

Pour les enfants de 1-2^H, des informations seront envoyées par les enseignantes durant l'été.

20 Crèche et accueil extra-scolaire

Crèche « Le P'tit Bonheur »
Route d'Onnens 6

Mme Fabienne Purro
Jemmely

026 477 24 00
creche@leptitbonheur.ch

Accueil AES « Le P'tit Bonheur »
Impasse du Chêne 8

Mme Corinne Vimal

079 562 31 90
aes@leptitbonheur.ch

21. Activités extra-scolaires et sportives

Mouvement d'enfants « Les Ecureuils »	M. Bertrand Macheret	078 638 14 58 macheretb@hotmail.com
Société de musique « La Cordiale » Ecole de musique	M. Denis Morel	079 270 72 80 president@lacordiale.ch
Football « FC Neyruz »	M. Patrick Gendre	079 316 40 46 president@fcneyruz.ch
Hockey sur glace « HC Neyruz Red Devils»	M. Laurent Sallin	079 750 78 74 sallinl@bluewin.ch
Tennis « TC Neyruz »	M. Jean-Daniel Bersier	079 321 15 75 president@tcneyruz.com
Gym enfantine « Les Kangourous » Enfants de 4 à 8 ans	Mme Nelly Buchser	076 822 18 90 kangourous.neyruz@gmail.com
Ludothèque « Schtroumpf » Complexe communal Neyruz	Mme Cécile Emmenegger	026 477 30 73 ludo.neyruz@bluewin.ch

Mercredi 15h00 à 17h00 / samedi 09h00 à 11h00 / durant les vacances uniquement le samedi

22. Règles de vie de l'école et conséquences



→ *Je réfléchis à mon acte, je discute avec la personne concernée et l'adulte, je m'excuse et je « répare ».*



- vouvoiement dès l'école primaire
- formules de politesses
- ...
→ *Je reformule de manière adéquate.*



→ *Après discussion, l'enseignant décidera de la conséquence.*



→ *Je répare, je nettoie et je paie si nécessaire.*



→ *Je réfléchis avec l'adulte et je corrige mon acte.*



→ *Sans mes affaires de gym, je ne fais pas la gym. Pour le reste, l'enseignant décide de la conséquence.*

Les conséquences seront appliquées selon la situation et toujours sous la supervision d'un adulte. Selon la nécessité et la fréquence, une discussion avec les parents sera entreprise.